



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-122

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Fermeture des parcs de la Roupie / chasse aux œufs

Le mercredi 23 avril

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison des mesures de sécurité pour l'organisation de la manifestation « chasse aux œufs » organisée par la municipalité, il est indispensable d'interdire l'accès aux parcs de la Roupie

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les parcs de la Roupie situés à côté et face à la salle Decriem, rue de la Piscine à Isbergues, seront fermés au public n'ayant pas un lien avec la manifestation de 14 H à 18 H.

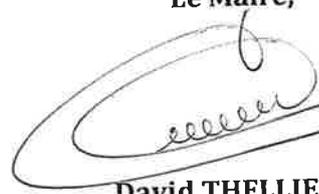
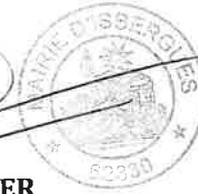
Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 01 AVR. 2025

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 01 AVR. 2025